

HONORAIRES VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou l'autre voire les deux . »

Prix du Bien	Honoraires (TTC)
Jusqu'à 150 000 €	10 %
De 151 000 euros jusqu'à 300 000 €	8 %
De 301 000 euros Jusqu'à 500 000 €	6 %
A partir de 501 000 €	5%
Forfait parking	5000 €

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnel de l'immobilier). »

BIENS À USAGE D'HABITATION

HONORAIRES (TTC) À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	12 €/ M ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3 €/ M ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	12 €/ M ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 €/ M ²
Honoraires d'entremise et négociation	½ mois de loyer hors charges

Locaux commerciaux

Honoraires à la charge du locataire : 30 % du loyer annuel HC HT

HONORAIRES GESTION (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Prestations Standard	7 % du loyer charges comprises
Garantie loyers impayés	3 % du loyer charges comprises